Envoyé en préfecture le 08/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260507-DELIB2026_31-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 7 mai à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Tangi BRETON, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Simon BUISSON, Aurélie BONTHONNEAU, Emmanuel BECQUET, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER.

Absents : Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT, Mélanie LHUILLERY, Catherine LAURENT, Erwan NORMAND.

Secrétaire de séance : Christine SOVRANO

N° d'ordre de la délibération : N°2026-31

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) – Établissement de la liste des contribuables proposés

Date de convocation : 30/04/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, il y a lieu de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) de la commune.
Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la CCID est composée du maire, président, et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal en nombre double de celui des commissaires à désigner.
Il appartient donc au conseil municipal d'établir une liste de **32 noms**, soit **16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants**, répondant aux conditions prévues par les textes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la liste des **32 contribuables** proposés pour composer la CCID ;
- autorise Monsieur le Maire à transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques en vue de la désignation des commissaires ;
- dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Christine SOVRANO